

2015-04-044-DR/FIN

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

nomenclature: 7.5.2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 AVRIL 2015

OBJET : SUBVENTION POUR PROJET EXCEPTIONNEL – ASSOCIATION ISCIPA

L'an deux mille quinze, le seize avril, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRESENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, M. LECERF, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme PICAT, Mme CAMBRONERO, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme MOUNIER, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme CORRIHONS, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, M. AJA, M. ROBLES, M. POULAERT, M. CLAVERIE

EXCUSES

Mme BIRLES	procuration à	Mme DUPRE
M. LAURENT	procuration à	M. PERRET
Mme MONTAUCET	procuration à	Mme BISBAU
M. GARANS	procuration à	M. GONZALES
Mme FAURE	procuration à	M. POULAERT
Mme DELAVENNE	procuration à	M. CLAVERIE

SECRETARE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 33



**2015-04-044-DR/FIN - SUBVENTION POUR PROJET EXCEPTIONNEL :
ASSOCIATION ISCIPA**

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association ISCIPA.

Cette subvention a pour objectif de soutenir un colloque sur la santé et la qualité de vie au travail, organisé à l'occasion des 25 ans de l'association.

Lors de ce colloque, Roland Guinchard psychologue et psychanalyste de renommée internationale abordera le sujet de « la psychologie de l'homme en situation de travail », en interactivité avec l'équipe sociale de l'association, puis une table ronde réunira les acteurs locaux intervenant dans le champ de la santé et de la qualité de vie au travail.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Considérant la demande présentée par Madame Marie-Claire Tapie directrice de l'association ISCIPA

DELIBERE

DECIDE d'attribuer à l'association ISCIPA, une subvention exceptionnelle d'un montant de 150,00 euros (cent cinquante euros).

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus au budget 2015.

Vote: 33

Pour: 33

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 17 avril 2015

Le Maire